

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS535

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 21, après le mot :

« institutions »

insérer les mots :

« et organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel